

Synthèse du rapport d'activité 2017 du délégataire Yachting Club de la Pointe Rouge (YCPR), pour la gestion portuaire d'une partie du port de la Pointe-Rouge de Marseille – périmètre 3

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016 ; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1er janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 4/1089/CC du 18 décembre 2006 et convention de Délégation de service public n°06/192, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué au Yachting Club de la Pointe Rouge (YCPR), association régie par la loi du 1er juillet 1901, la «gestion, animation et développement d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands événements, école de voile et de glisse», sur une partie du plan d'eau et des terre-pleins du port de la Pointe-Rouge, à Marseille. Ce contrat a été conclu pour une période de dix ans à compter du 1er janvier 2007, qui à la suite d'avenants s'est terminé au 31 août 2018. Il convient de présenter le rapport d'activité du délégataire pour l'année 2017, afin de prendre acte de la transmission de ce dernier.

Concernant le contenu du rapport, YCPR a poursuivi ses efforts pour transmettre au délégant davantage d'informations en réponse aux remarques des années antérieures. Toutefois, des annexes méritent encore d'être plus précises avec davantage d'éléments pour une meilleure compréhension. Il est confirmé le bon entretien des installations portuaires.

Concernant l'activité d'exploitation, le résultat de la DSP est toujours déficitaire à hauteur de 86K€ contre 70K€ en 2016. Cette situation oblige le délégataire à poursuivre ses efforts de rationalisation des dépenses et à rechercher de nouveaux produits. L'équilibre financier de la DSP reste fragile. Concernant la qualité de service, elle demeure très satisfaisante. L'YCPR manifeste un souci constant de satisfaire l'utilisateur, d'organiser de nombreuses manifestations ainsi que des actions en faveur de la protection de l'environnement et affiche un palmarès sportif important.

Conclusion :

Au vu des éléments énoncés, de la transmission par le délégataire des documents permettant d'attester dans leur ensemble de la bonne réalisation de sa mission de service public, nous proposons à la commission d'acter de la bonne transmission du rapport annuel du délégataire pour la gestion portuaire d'une partie de la Pointe-Rouge de Marseille (périmètre 3)